

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Urbanisme

REF : URBA2007001

Signataire : MM/CF

OBJET : Approbation de la modification du POS relatif à la création d'un emplacement réservé C81 "aire d'accueil des gens du voyage et espace dévolu à l'habitat adapté" au bénéfice de la commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 1979 approuvant le plan d'occupation des sols d'Aubervilliers,

Considérant le projet de modification du plan d'occupation des sols d'Aubervilliers relatif à la création d'un emplacement réservé référencé C 81 (au bénéfice de la commune) en vue de la création d'une aire d'accueil pour les gens du voyage et d'un espace dévolu à l'habitat adapté,

Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise en date du 13 août 2007 désignant Madame Lousthe en qualité de commissaire enquêteur,

Vu l'arrêté municipal en date du 20 août 2007 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à la modification du plan d'occupation des sols relatif à la création d'un emplacement réservé C81 « aire d'accueil des gens du voyage et habitat adapté »,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 24 septembre 2007 au 26 octobre 2007 inclus,

Considérant qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête prévu à cet effet,

Considérant que les personnes consultées dans le cadre des dispositions des articles R 123 et suivants du code de l'urbanisme n'ont pas émis d'observation particulière,

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 27 novembre 2007,

Considérant que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans observation ni réserve sur le projet de modification du plan d'occupation des sols envisagé,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus, le groupe "Union pour un Mouvement Populaire" ayant quitté la séance,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : approuve la modification du plan d'occupation des sols d'Aubervilliers relative à la création d'un emplacement réservé C81 au bénéfice de la Commune en vue de la réalisation d'une «aire d'accueil des gens du voyage et d'un espace dévolu à l'habitat adapté».

ARTICLE 2 : la présente délibération fera l'objet de mesure de publicité. Mention en sera notamment insérée dans deux journaux.

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué.